



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 6 mai 2025 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Le lotissement d'un terrain afin de créer 2 lots dont l'un des 2 aura une largeur de 19.24 mètres, afin d'y construire un immeuble de 3 logements.

Cette demande vise le **75 à 79, rue Rivière.**

L'article 43 du règlement de lotissement 700-11 requiert un frontage de 20 mètres. L'article va comme suit :

43 DIMENSIONS MINIMALES DES TERRAINS ENTIÈREMENT DESSERVIS

Tout terrain qui est entièrement desservi par un service d'aqueduc et d'égout sanitaire doit respecter, selon le type d'usage ou la zone où il est situé, la superficie et les dimensions minimales suivantes :

Usage ou zone	Type de construction	Superficie m ²	Superficie lot de coin m ²	Largeur m	Largeur lot de coin m	Profondeur m
Résidentiel						
unifamilial - R1	isolé	510	558	16,5	18	30
	jumelé	335/unité	465/unité	11	15	30
	contigüe	220/unité	450/unité	7,3	15	30
bifamilial - R2	isolé	560	600	18,29	20	30
	jumelé	365/unité	480/unité	12	16	30
	contigüe	220/unité	480/unité	7,3	16	30
trifamilial - R3	isolé	600	660	20	22	30
multifamilial - R4	isolé	185/log.		30		30
zone RX	isolé	20 000		200		100

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 16 avril 2025.

Richard Joyal
Directeur général